

Extreme Simple Green®

Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ en conformité avec la RÉGLEMENTATION (EC) No 1907/2006 & (EC) No 2015/282

1 IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit: Extreme Simple Green® Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

Des numéros de fabrication: Consulter la section 16

Utilisations identifiées pertinentes du mélange: Agent de nettoyage et de dégraissage pour toutes les surfaces lavables.
Utilisations identifiées déconseillées du mélange: Surfaces intolérantes aux agents dégraissants ; aux surfaces non lavables.

Fabricant : Sunshine Makers Inc. Simple Green Europe
15922 Pacific Coast Highway Immeuble ORIX
Huntington Beach, California 92649 16 Avenue Jean Jaures
USA 94600-Choisy-Le-Roi, France
Téléphone : +1 562 795 6000 (de 8h00 à 17h00, heure +33 1 48 90 6699 (de 8h00 à 17h00, heure
du Pacifique, du lundi au vendredi) centrale de l'Europe, du lundi au vendredi)
Télécopie : +1 562 592 3034 +33 09 81 40 83 67

Email / Adresse de courrier électronique : info@simplegreen.com

Numéro d'appel d'urgence : Tél. chim. (24h/24, international) - + 1-813 248 0585

2 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : l'irritation oculaire Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Une mention d'avertissement : Attention!

Une ou des mentions de danger : H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Un ou des conseils de prudence : P280: Porter un équipement de protection des yeux.

P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires sur les dangers : Sans objet

Autres dangers : Aucun connu

Des pictogrammes de danger :



3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| <u>N° CAS</u> | <u>N° CE</u> | <u>CLP annexe VI</u> <u>N° d'index</u> | <u>N° d'enregistrement</u> <u>REACH</u> | <u>% de</u> <u>pois</u> | <u>Nom</u> | <u>Classification selon (CE)</u> <u>n° 1272/2008</u> |
|---------------|--------------|---|--|----------------------------|-------------------------------|---|
| 102-71-6 | 203-049-8 | - | 01-2119486482-31 | 1 à 10% | Triéthanolamine | Non classé |
| 68439-46-3 | 614-482-0 | - | Exempt | 1 à 10% | Alcool éthoxylé C9-11 | Yeux Dam. 1 – H318 |
| 5131-66-8 | 225-878-4 | 603-052-00-8 | 01-2119475527-28 | 1 à 5 % | 1-butoxy-2-propanol | Yeux Irrit. 2 – H319 Peau Irrit 2 – H315 |
| 7320-34-5 | 230-785-7 | - | 01-2119489369-18 | 0,1 à 1 % | pyrophosphate tétrapotassique | Yeux Irrit. 2 – H319 |
| 1312-76-1 | 215-199-1 | - | 01-2119456888-17 | 0,1 à 1 % | Silicate de potassium | Métal. Corr. 1 – H290 Peau Corr. 1B – H314 Yeux Dam. 1 – H318 STOT SE 3 – H335 |

Pour le texte complet des mentions de danger, des conseils de prudence et tous les symboles, consulter la section 16

4 PREMIERS SOINS

Notes Générales : La dilution du concentré à 12.5% réduit la possibilité d'irritation des yeux.

Après inhalation : Sortir à l'air frais en cas de surexposition par inhalation. Si la toux ou l'irritation persiste, consulter un médecin.

Extreme Simple Green®

Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ en conformité avec la RÉGLEMENTATION (EC) No 1907/2006 & (EC) No 2015/282

4 PREMIERS SOINS - suite

- Après contact cutané :** Laver à l'eau. En cas de rougeur, gonflement ou persistante irritation, consulter un médecin.
- Après contact oculaire :** Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.
- Après ingestion :** Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins : Éviter tout contact avec les yeux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigus effects : Aucun connu ou prévu.

Différés effects : Aucun connu ou prévu.

Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Rincer les yeux et contacter un centre antipoison.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
- Moyens d'extinction inappropriés :** Jet d'eau important.
- Produits de combustion dangereux :** Aucun risque ou réaction attendus.
- Conseils aux pompiers :** Aucun équipement spécial requis pour ce produit. Utiliser les mesures d'extinction qui sont adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Pour les non-secouristes

Équipements de protection : Utiliser des lunettes de sécurité.

Mesures d'urgence : Pour petits et gros déversements, essuyer ou éponger avec un matériau absorbant et éliminer de façon adéquate – voir section 13

Pour les secouristes : Voir les instructions ci-dessus.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas verser dans les cours d'eau ouverts et les nappes phréatiques. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent être maîtrisés.

Méthodes pour le confinement : Contenir ou détourner le déversement pour protéger les cours d'eau ou les collecteurs d'eau.

Méthodes pour le nettoyage : Éponger avec une substance absorbante inerte (comme du sable).

Autres information : Se reporter à la section 13 pour une élimination appropriée.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Éviter les éclaboussures. Conserver le récipient bien fermé quand il n'est pas utilisé.

Mesures destinées à prévenir les incendies : Sans objet. Liquide non inflammable.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières : Sans objet.

Mesures de protection de l'environnement : Éviter les déversements et tenir à distance des égouts.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire et fumer dans l'aire de travail. Se laver les mains après utilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les salles de repas.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec frais. Conserver le récipient hermétique.

Extreme Simple Green®

Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ en conformité avec la RÉGLEMENTATION (EC) No 1907/2006 & (EC) No 2015/282

7 MANIPULATION ET STOCKAGE - suite

Matériaux d'emballage : Adapté pour le stockage avec du plastique PEHD et PET.

Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs : Ne pas laisser geler ou surchauffer.

Classe de stockage - Informations supplémentaires sur les conditions de stockage : Aucune n'est nécessaire.

Utilisations finales particulières – Recommandations : Nettoyant / dégraissant utilisé manuellement ou avec des nettoyeurs haute pression et des nettoyeurs de pièces.

Utilisations finales particulières – Solutions spécifiques à un secteur industriel : Voir ci-dessus

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONELLE

| | | | |
|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|---|
| Valeurs limites d'exposition : | Triéthanolamine (102-71-6) | Autriche - | MAK-KZW 1.6 ppm STEL (4x15 min); 10mg/m ³ STEL; MAK-TMW 0.8 ppm TWA; 5 mg/m ³ TWA |
| | | Belgique - | 5 mg/m ³ TWA |
| | | République tchèque - | 5 mg/m ³ TWA |
| | | Danemark - | 0.5 ppm TWA; 3.1 mg/m ³ TWA |
| | | Estonie - | 10mg/m ³ STEL; 5 mg/m ³ TWA |
| | | Finlande - | 5 mg/m ³ TWA |
| | | Allemagne - | 5 mg/m ³ TWA MAK; 20 mg/m ³ Peak Ceiling |
| | | Irlande - | 5 mg/m ³ TWA |
| | | Italie - | 5 mg/m ³ TWA |
| | | Lituanie - | 10 mg/m ³ STEL (TPRD); 5 mg/m ³ TWA (IPRD) |
| | | Portugal - | 5 mg/m ³ TWA (VLE-MP) |
| | | Slovanie - | 5 mg/m ³ TWA |
| | | Suède - | STEL 10 mg/m ³ STV; 1.6 ppm STV; LLV 5 mg/m ³ LLV; 0.8 ppm LLV |
| | | 1-butoxy-2-propanol (5131-66-8) | République tchèque - Danemark - |

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter la pulvérisation et les éclaboussures. Conserver le récipient hermétique quand il n'est pas utilisé.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau – mains : Pas nécessaire. Un usage prolongé par des personnes à la peau sensible peut exiger des gants en nitrile.

Protection de la peau – de la peau autre : Pas nécessaire.

Protection respiratoire : Pas nécessaire. En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques : Pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas jeter dans les cours d'eau et les nappes phréatiques.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|----------------|----------------------------------|---------------------------|------------|
| Aspect: | Liquide incolore transparent | Densité de vapeur: | Non testé |
| Odeur: | Détergent ; aucune odeur ajoutée | Densité relative: | 1,022 g/ml |

Extreme Simple Green®

Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ en conformité avec la RÉGLEMENTATION (EC) No 1907/2006 & (EC) No 2015/282

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES - suite

| | | | |
|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Seuil olfactif: | Indéterminé | Solubilité: | 100% dans l'eau |
| pH: | 10,0 à 11,5 | Coefficient de partage: | Non testé |
| Point de congélation: | 0°C (32°F) | température d'auto-inflammabilité: | Aucun, voir le point d'éclair |
| Point d'ébullition: | 101°C (213,8°F) | température de décomposition: | Non testé |
| Point d'éclair: | Aucun | Viscosité: | Non testé |
| Taux d'évaporation: | Non testé | Propriétés explosives: | Aucun, voir le point d'éclair |
| Inflammabilité: | Aucun, voir le point d'éclair | Propriétés comburantes: | Aucun contient pas d'oxydant |
| Pression de vapeur: | Not determined | COV CARB Méthode 310: | 2,0% |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: | | Sans objet | |

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif.

Stabilité chimique : Sous stockage à des températures ambiantes normales (de -40 °C à + 40 °C), le produit est stable

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue

Conditions à éviter : Une exposition excessive à la chaleur, la lumière ou le gel

Matériaux incompatibles : Matériaux sensibles aux agents de dégraissage.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Acute Toxicity (for mixture)- Oral (LD₅₀, rat, mg/kg): > 5000¹ **Dermique (LD₅₀, rat, mg/kg):** > 5000¹
Inhalation (LC₅₀, rat, mg/l/4h): Ne contient pas d'ingrédients classés dans cette catégorie.

Corrosion/irritation de la peau : Non-irritant par Dermal Irritation® modélisation de dosage. Aucune expérimentation animale réalisée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Légèrement irritant d'après la modélisation d'essais Ocular Irritation®. Aucune expérimentation animale réalisée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non.¹ **Cancérogénicité :** Non.¹

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non.¹ **Toxicité pour la reproduction :** Non.¹

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR : Sans objet

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non.¹

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Non.¹

Danger par aspiration : Non.¹

¹ Un mélange, à base d'ingrédients, ne peut pas être classé selon CLP dans cette catégorie.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

| Aiguë | | Chronique | |
|------------------------------------|--|------------------------------------|----------------------------|
| Poissons : | Toxicité aquatique – CL50 pour les poissons d'eau douce et les daphnies estimée à > 200 ppm. | Poissons : | Non testé |
| Crustacés: | | Crustacés: | Non testé |
| Algues/plantes aquatiques : | | Algues/plantes aquatiques : | Non testé |
| Autres organismes : | | Non testé | Autres organismes : |

Persistence et dégradabilité:

Dégradation abiotique: L'agent de surface se dégrade de façon abiotique **Élimination physique et photochimique :** Non évaluée

Extreme Simple Green®

Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ en conformité avec la RÉGLEMENTATION (EC) No 1907/2006 & (EC) No 2015/282

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES - suite

Biodégradation : Facilement biodégradable en accord avec l'OCDE 301D, test en bouteille fermée.

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : Non évalué **Facteur de bioconcentration (FBC):** Non évalué

Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement : Inconnue

Tension superficielle : Non testée

Adsorption/desorption : Non testée

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ne contient aucun ingrédient connu comme substance PBT ou vPvB.

Autres effets néfastes : Inconnu

Informations supplémentaires : Aucune

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des liquides inutilisés et usagés : peut être considérée comme dangereux dans votre région selon son utilisation et le tonnage – vérifier les identificateurs de produit avec la législation locale, nationale et européenne sur la de gestion des déchets pour connaître les méthodes appropriées d'élimination. *Les déchets ne doivent pas être jetés dans les égouts.*

Élimination des conteneurs vides : triple rinçage des bouteilles en plastique puis recyclage.

Ne jamais jeter les mélanges dans les lacs, ruisseaux et cours d'eau ou collecteurs d'eaux pluviales.

S'assurer de respecter toutes les dispositions nationales ou régionales qui peuvent être en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT / TDG: Non classifié comme dangereux.

ICAO-TI/ IATA-DGR: Non classifié comme dangereux.

IMO / IDMG: Non classifié comme dangereux.

ADR / RID / ADN: Non classifié comme dangereux.

ADN navires-citernes: Non classifié comme dangereux.

Numéro ONU : Sans objet

Nom d'expédition des Nations unies : Produit de nettoyage, NOI liquide

Classe(s) de danger pour le transport : Non dangereux

CNFM #48580-3

Groupe d'emballage : Sans objet

Classe 55

Dangers pour l'environnement : Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Vérifier les sections 3 et 7 et les ID pour la classification des ingrédients

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et le Recueil IBC

15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce mélange contient seulement des ingrédients qui ont fait l'objet d'un préenregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Règlement sur les détergents 648/2004/EC : Se reporter aux ID distincts pour la divulgation complète des ingrédients

France: Triéthanolamine (102-71-6) maladie professionnelle RG 49

1-butoxy-2-propanol (5131-66-8) maladie professionnelle RG 84

Allemagne - la classification des eaux : Alcool éthoxylé (68439-46-3) – Numéro d'identification 670, catégorie de danger 2

Triéthanolamine (102-71-6) – Numéro d'identification 201, catégorie de danger 1

1-butoxy-2-propanol (5131-66-8) – Numéro d'identification 8304, catégorie de danger 1

silicate de potassium (77-92-9) – Numéro d'identification 1316, catégorie de danger 1

Des marquages supplémentaires : Aucune

Extreme Simple Green®

Nettoyant Pour L'Aviation et Dégraissant Puisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ en conformité avec la RÉGLEMENTATION (EC) No 1907/2006 & (EC) No 2015/282

15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION - suite

Teneur en COV : 2,04% (20,4 g/L) sous forme de concentré

Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

16 AUTRES INFORMATIONS

Abréviations

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

| Classification | Procédure |
|-----------------------------------|-----------------|
| Yeux Corrosif / irritant, 2, H319 | Données de test |

| Des numéros de fabrication: | Volume | Numéros du fabricant | | UPC |
|-----------------------------|---------------|----------------------|---------------|-----------------|
| | 1 L | 13451 | 0100300113451 | 0110301213451 |
| 10 L | 13459 | 0100500113459 | | 0-43318-13459-3 |
| 20 L | 13419 | 0100300113419 | | 0-43318-13419-7 |
| 208 L | 13456 | 0100300113456 | 0100500113456 | 0-43318-13456-2 |
| 260 gallon | 0100300113466 | | | 0-43318-13466-1 |

Les énoncés dans la présente fiche signalétique ont été apportés autant que nous sachions et sont aussi précis que possible. Ils sont donnés à titre informatif. Ils ne constituent pas une garantie contractuelle des propriétés du produit. Ils ne doivent pas être modifiés ni transférés à d'autres produits.

Date d'émission : 01.06.2015

Remplace la fiche de données de: 05.08.2014

Indication des modifications : SDS créé

Responsable de la FDS : Simple Green Research & Development Department, info@simplegreen.com